RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAISON DES EXAMENS
Service Interacademique des Examens & Concours

Arrêté n°DEC2-2025-43 nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP)

Académie de Paris
(Session 2026)

La Rectrice de la Région académique Ile-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude aux pratiques de l'éducation inclusive.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2026, présidente de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP), Madame Christelle GAUTHEROT, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale chargée des écoles et des collèges de l'académie de Paris.

ARTICLE 2 : La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 septembre 2025

La Rectrice de la région académique Ile-de-France,
La Rectrice de l'Académie de Paris,
Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France,

Julie BENETTI

SIEC – Maison des examens
7 rue Ernest Renan
94749 ARCUEIL CEDEX
Tél : 01 49 12 24 25
Emilie.biras@siec.education.fr
www.siec.education.fr

IMPRIM'VERT